

April 27, 2023

## RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS LES JOIES DE L'ÉTÉ 2023 DES VIGNOBLES CUPCAKE

AUCUN ACHAT D'ALCOOL OU QUELQUE ACHAT QUE CE SOIT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER UN PRIX. UN ACHAT N'AUGMENTE PAS LES CHANCES DE GAGNER UN PRIX. LES PARTICIPANTS DOIVENT AVOIR AU MOINS 21 ANS. AUCUN PRIX NE COMPORTE DE L'ALCOOL.

TOUTE RÉFÉRENCE À UNE TIERCE PARTIE, OU UNE MARQUE DE COMMERCE NE CONSTITUE PAS, ET NE DOIT PAS ÊTRE INTERPRÉTÉE COMME IMPLIQUANT NI CONSIDÉRÉE COMME UNE RECOMMANDATION DE CE CONCOURS OU DES VINS DES VIGNOBLES CUPCAKE.

EN PARTICIPANT AU CONCOURS, VOUS CONVENEZ AVOIR LU ET COMPRIS LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL ET ACCEPTEZ D'Y ÊTRE SOUMIS AINSI QUE DE VOUS Y CONFORMER. NE PARTICIPEZ PAS AU CONCOURS SANS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CE RÈGLEMENT OFFICIEL AU PRÉALABLE.

**1. COMMANDITAIRE ET ADMINISTRATEUR :** le concours Les joies de l'été des vignobles (ci-après, le « Concours ») est commandité par The Wine Group LLC, faisant affaire sous le nom de Cupcake Vineyards, 4596 Tesla Road Livermore, CA 94550 (ci-après, le « Commanditaire »). Le Concours est administré par Avid Marketing Group, 100 Corporate Pl #200, Rocky Hill, CT 06067 (ci-après, l'« Administrateur »).

**2. ADMISSIBILITÉ :** la participation au Concours est uniquement ouverte aux résidents des États-Unis (50 états) et du district fédéral de Columbia ainsi que du Canada, à l'exception du Québec, et qui ont 21 ans ou plus au moment de leur inscription au Concours. Un accès à l'internet et une adresse de courriel valide sont requis afin de participer au Concours. Aucun achat d'alcool ou quelque achat que ce soit n'est nécessaire pour participer au Concours ou gagner un prix. Un achat n'augmente pas les chances de gagner un prix. Le Concours n'est pas tenu au Québec. Le Concours est nul lorsqu'il est interdit ou limité par la loi. Le Concours est mené à titre de Concours à l'intention des consommateurs conformément aux articles 17539.15 et 25600.2 du California Business and Professions Code et conformément à la Loi sur la concurrence du Canada et l'article 206 du Code criminel. Tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et locaux s'appliquent. Les personnes suivantes ne sont pas admissibles à participer au Concours : les résidents du Québec; les employés, sous-traitants, directeurs et dirigeants du Commanditaire, et chacune de leurs sociétés affiliées, filiales et sociétés mères respectives, distributeurs, grossistes, détaillants et autres distributeurs de boissons alcoolisées ainsi que tout organisme impliqué dans l'administration, le développement et la réalisation du Concours y compris, mais sans s'y limiter, la conception du site Web, la publicité, le marketing, les relations publiques et les sociétés d'attribution des prix (y compris l'Administrateur) ainsi que les membres immédiats de la famille (conjoints, partenaires domestiques, parents, enfants, frères et sœurs ainsi que leurs conjoints et enfants respectifs) et les personnes faisant partie du même ménage qu'une telle personne.

**3. PÉRIODE D'INSCRIPTION AU CONCOURS :** il y a trois (3) périodes d'inscription au Concours.

1) **Période d'inscription au tirage du Grand prix :** la période d'inscription au tirage du grand prix commence à 00 h 00 m 00 s, heure du Pacifique (ci-après, « HDP ») le 28 mai 2023 et prend fin à 23 h 59 min 59 s HDP le 4 septembre 2023. Toutes les inscriptions présentées durant la Période d'inscription au tirage du Grand prix sont admissibles pour avoir une chance de gagner le grand prix.

2) **Périodes d'inscription au tirage des prix hebdomadaires :** il y a quatorze (14) périodes d'inscription au tirage des prix hebdomadaires (constituant chacune une « Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires ») comme suit :

Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires	Début	Fin
1	28 mai 2023 à 00 h 00 m 00 s, HDP	4 juin 2023 à 23 h 59 min 59 s, HDP
2	5 juin 2023 à 00 h 00 m 00 s, HDP	11 juin 2023 à 23 h 59 min 59 s, HDP
3	12 juin 2023 à 00 h 00 m 00 s, HDP	18 juin 2023 à 23 h 59 min 59 s, HDP
4	19 juin 2023 à 00 h 00 m 00 s, HDP	25 juin 2023 à 23 h 59 min 59 s, HDP
5	26 juin 2023 à 00 h 00 m 00 s, HDP	2 juillet 2023 à 23 h 59 min 59 s, HDP
6	3 juillet 2023 à 00 h 00 m 00 s, HDP	9 juillet 2023 à 23 h 59 min 59 s, HDP
7	10 juillet 2023 à 00 h 00 m 00 s, HDP	16 juillet 2023 à 23 h 59 min 59 s, HDP
8	17 juillet 2023 à 00 h 00 m 00 s, HDP	23 juillet 2023 à 23 h 59 min 59 s, HDP
9	24 juillet 2023 à 00 h 00 m 00 s, HDP	30 juillet 2023 à 23 h 59 min 59 s, HDP
10	31 juillet 2023 à 00 h 00 m 00 s, HDP	6 août 2023 à 23 h 59 min 59 s, HDP
11	7 août 2023 à 00 h 00 m 00 s, HDP	13 août 2023 à 23 h 59 min 59 s, HDP
12	14 août 2023 à 00 h 00 m 00 s, HDP	20 août 2023 à 23 h 59 min 59 s, HDP
13	21 août 2023 à 00 h 00 m 00 s, HDP	27 août 2023 à 23 h 59 min 59 s, HDP
14	28 août 2023 à 00 h 00 m 00 s, HDP	3 septembre 2023 à 23 h 59 min 59 s, HDP

Toutes les inscriptions présentées durant la Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires sont admissibles à une chance de remporter le prix hebdomadaire offert durant cette période. Les inscriptions admissibles qui n'ont pas permis de remporter un prix durant toutes les Périodes d'inscription au tirage des prix hebdomadaires seront versées dans une ou plusieurs Périodes d'inscription futures et donneront la chance de gagner des prix hebdomadaires futurs, à l'exception des inscriptions admissibles reçues durant la période d'inscription n° 14.

3) **Périodes d'inscription au tirage des prix quotidiens du lundi au samedi** : chaque jour de la semaine (définie comme allant du lundi au vendredi) et chaque samedi constituent ensemble une Période d'inscription au tirage des prix quotidiens du lundi au samedi. Chacune de ces Périodes d'inscription au tirage des prix quotidiens du lundi au

April 27, 2023

samedi commence à 00 h 00 m 00 s HDP et prend fin à 23 h HDP le même jour. Une (1) période de prix quotidiens aura lieu le dimanche 28 mai 2023, de 00 h 00 m 00 s HDP à 23 h 59 min 59 s HDP (dans tous les cas, tel qu'utilisé dans ce règlement officiel, le terme « Période d'inscription au tirage des prix quotidiens du lundi au samedi » INCLUT le dimanche 28 mai 2023).

Il y a au total quatre-vingt-cinq (85) Périodes d'inscription au tirage des prix quotidiens du lundi au samedi, lesquelles commencent le 28 mai 2023 et prennent fin le 4 septembre 2023. Toutes les inscriptions admissibles qui ont été soumises durant les Périodes d'inscription au tirage des prix quotidiens du lundi au samedi sont admissibles à gagner un (1) des trois (3) prix attribués durant chaque période (Prix quotidiens du lundi au samedi). Les inscriptions admissibles qui n'ont pas permis de remporter un prix durant toutes les Périodes d'inscription au tirage des prix quotidiens du lundi au samedi seront versées dans une ou plusieurs périodes d'inscription et donneront la chance de gagner de futurs Prix quotidiens du lundi au samedi, à l'exception de la Période d'inscription au tirage des prix quotidiens du lundi au samedi commençant le lundi 4 septembre 2023. Les inscriptions soumises un dimanche (à compter du 4 juin 2023) seront incluses dans toutes les Périodes d'inscription au tirage des prix quotidiens du lundi au samedi à l'exception des inscriptions soumises le dimanche 3 septembre 2023, étant donné que ces inscriptions seront uniquement admissibles au dernier prix hebdomadaire (période de prix hebdomadaire n° 14) ainsi que le Grand prix.

Pour clarifier, les participants qui envoient une inscription le dernier jour du Concours, le 4 septembre 2023, seront uniquement admissibles au Grand prix.

#### 4. POUR PARTICIPER :

Il existe trois (3) manières de participer :

- 1) **Balayer un code QR sur les bouteilles** : au moyen d'un appareil mobile, balayer le code QR qui se trouve sous le bouchon fileté de certaines bouteilles de 750 millilitres des vins Cupcake Vineyards et Cupcake Lighthearted non pétillants. À L'EXCEPTION du malbec, du riesling, et d'Angel Food. Les codes QR ne se trouvent pas sur les bouteilles des vins Cupcake Vineyard pétillants, Cupcake Moscato d'Asti, et Cupcake Signature Sweets. Après avoir balayé le code QR, l'utilisateur accédera au site Web Les joies de l'été des vignobles Cupcake (ci-après, le « site Web »), où deux (2) choix seront proposés. Le premier consiste à remplir les champs requis pour être inscrit au Concours pour la première fois (ci-après, « Inscription de base »). Le deuxième choix consiste à interagir avec la marque afin de présenter des inscriptions supplémentaires comme indiqué ci-dessous dans la section « Inscriptions additionnelles ». Chaque code QR qui se trouve sous les bouchons filetés peut être balayé par jusqu'à quatre (4) usagers individuels afin de participer au Concours. Les « Participants individuels » sont définis comme des personnes possédant leur propre adresse de courriel unique. Chaque code QR peut être balayé pour une ou plusieurs inscriptions au Concours une (1) seule fois par jusqu'à quatre (4) personnes durant chaque période de vingt-quatre (24) heures commençant à 00 h 00 m 00 s HDP le 28 mai 2023 jusqu'à 23 h 59 min 59 s HDP le 4 septembre 2023.
- 2) **Autres méthodes de participation (AMDP) sans achat** :
  - 1) Envoyer une demande par courriel à l'adresse suivante : [CupcakeSummerSweeps@avidinc.com](mailto:CupcakeSummerSweeps@avidinc.com) et indiquer vos nom et prénom, date de naissance et code postal et présenter une carte d'identité avec photo pour la vérification de votre âge afin de recevoir un (1) lien unique pointant vers l'URL du Concours. Le lien sera envoyé par courriel au participant. En cliquant sur le lien, l'utilisateur sera dirigé vers le site Web, où il sera possible de remplir les champs requis pour l'inscription à leur premier tirage du Concours (soit leur « Inscription de base ») et/ou interagir avec la marque pour obtenir des inscriptions

April 27, 2023

- supplémentaires comme indiqué plus bas à la section « Inscriptions additionnelles ». Les demandes de liens provenant de clubs ou d'organismes ne seront pas acceptées. Chaque code QR présenté dans une demande envoyée à [CupcakeSummerSweeps@avidinc.com](mailto:CupcakeSummerSweeps@avidinc.com) peut être balayé par jusqu'à quatre (4) usagers individuels afin de participer au Concours. Chaque code QR peut être balayé pour une ou plusieurs inscriptions au Concours une (1) seule fois par jusqu'à quatre (4) personnes durant chaque période de vingt-quatre (24) heures commençant à 00 h 00 m 00 s HDP le 28 mai 2023 jusqu'à 23 h 59 min 59 s HDP le 4 septembre 2023.
- 2) Visiter un établissement comme un restaurant ou un bar où le matériel promotionnel de la campagne Les joies de l'été des vignobles Cupcake est disponible. Le matériel publicitaire comprend, mais sans s'y limiter, les chevalets de table, les sous-verre, etc., et portent un code QR. Après avoir balayé le code QR, l'utilisateur accédera au site Web Les joies de l'été des vignobles Cupcake (ci-après, le « site Web »), où deux (2) choix seront proposés. Le premier consiste à remplir les champs requis pour être inscrit au Concours pour la première fois (« Inscription de base »). Le deuxième choix consiste à interagir avec la marque afin de présenter des inscriptions supplémentaires comme indiqué ci-dessous dans la section « Inscriptions additionnelles ».

Toutes les inscriptions deviennent la propriété du Commanditaire. Les modalités d'utilisation du site Web et la politique de confidentialité s'appliquent à votre utilisation du site Web. Veuillez les lire attentivement.

Les chances de gagner des participants ne sont pas améliorées par le recours aux codes QR se trouvant sur certaines bouteilles de vin de vignobles Cupcake comparativement aux AMDP gratuits ou au code QR se trouvant sur le matériel publicitaire Les joies de l'été des vignobles Cupcake qui se trouve en établissement.

Au total, les codes QR et les liens par adresse électronique sont limités à vingt (20) pour toute la période du Concours, peu importe si le code QR provient d'un bouchon, d'un AMDP gratuit, du matériel publicitaire Les joies de l'été des vignobles Cupcake se trouvant en établissement ou d'une combinaison de ce qui précède. Tout code additionnel balayé ou lien accédé ne fonctionnera pas si vous vous êtes déjà inscrit au Concours et avez atteint la limite de vingt (20) codes QR ou liens.

Lors de l'inscription au Concours, chaque participant devra choisir une destination pour les prix hebdomadaires. Dans le cas où le participant est déclaré gagnant d'un Prix hebdomadaire, la destination choisie leur sera attribuée, conformément aux conditions du présent règlement officiel.

Si un participant gagne un Prix hebdomadaire, le prix décerné correspondra à la destination qu'il aura choisie à titre de Prix hebdomadaire. IL CONVIENT DE PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AU CHOIX D'UNE DESTINATION DANS LE CADRE DU TIRAGE DE PRIX HEBDOMADAIRE ÉTANT DONNÉ QU'UNE FOIS CHOISIE, ELLE NE PEUT PAS ÊTRE MODIFIÉE SANS LA PERMISSION EXPRESSE DU COMMANDITAIRE OU DE L'ADMINISTRATEUR DU CONCOURS, LAQUELLE PEUT ÊTRE ACCORDÉE OU REFUSÉE À LEUR SEULE DISCRÉTION. Les participants peuvent choisir de réviser leur lien par courriel dès leur inscription et modifier la destination qu'ils auront choisie dans le cadre du tirage du prix hebdomadaire, et ce, une ou plusieurs fois d'ici la date de fin de la Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires. Si un participant a modifié sa destination de prédilection dans le cadre du tirage du prix hebdomadaire et devient le gagnant potentiel d'un tel prix, celui-ci sera attribué selon la sélection de destination la plus récente du participant (avant la fin de la Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires dans laquelle l'inscription a été sélectionnée à titre de gagnant potentiel d'un Prix hebdomadaire).

**Après la présentation d'une « Inscription de base » en remplissant les champs obligatoires**

April 27, 2023

**du formulaire de participation au Concours**, des inscriptions additionnelles au Concours (« Inscriptions additionnelles ») sont accordées aux participants pour les activités suivantes :

- 1) Une (1) Inscription additionnelle au Concours sera donnée aux participants qui cliquent sur le lien donnant accès au site Web du Concours. Une (1) seule Inscription additionnelle sera accordée par période de vingt-quatre (24) heures. Les participants qui visitent le site Web du Concours chaque jour durant les périodes d'inscription obtiennent au maximum une (1) Inscription additionnelle par jour (de 00 h 00 m 00 s HDP à 23 h 59 m 59 s HDP).
- 2) Une (1) Inscription additionnelle au Concours sera accordée aux participants qui cliquent sur le bouton ou l'onglet pour l'application d'exploration par réalité augmentée qui se trouve sur le site Web. Une (1) seule Inscription additionnelle sera accordée par période de vingt-quatre (24) heures. Les participants qui visitent le site Web du Concours chaque jour durant n'importe laquelle des périodes d'inscription et cliquent sur l'application d'exploration par RV obtiennent un maximum d'une (1) Inscription additionnelle par jour (de 00 h 00 m 00 s HDP à 23 h 59 m 59 s HDP).
- 3) Une (1) Inscription additionnelle au Concours sera accordée aux participants qui cliquent sur le bouton ou l'onglet pour accéder au questionnaire Face Filter AR qui se trouve sur le site Web. Une (1) seule Inscription additionnelle sera accordée par période de vingt-quatre (24) heures. Les participants qui visitent le site Web du Concours chaque jour durant n'importe laquelle des périodes d'inscription et cliquent sur le questionnaire AR Face Filter obtiennent un maximum d'une (1) Inscription additionnelle par jour (de 00 h 00 m 00 s HDP à 23 h 59 m 59 s HDP).
- 4) Une (1) Inscription additionnelle au Concours sera accordée aux participants qui cliquent sur le bouton ou l'onglet pour accéder à la section « Explorez nos vins » qui se trouve sur le site Web. Une (1) seule Inscription additionnelle sera accordée par période de vingt-quatre (24) heures. Les participants qui visitent le site Web du Concours chaque jour durant n'importe laquelle des périodes d'inscription et cliquent sur la section « Explorez nos vins » obtiennent au maximum une (1) Inscription additionnelle par jour (de 00 h 00 m 00 s HDP à 23 h 59 m 59 s HDP).

Pour clarifier, afin de recevoir une Inscription additionnelle au moyen de l'une des méthodes indiquées plus haut, il suffit de cliquer sur le bouton ou l'onglet correspondant et il n'est pas nécessaire de réaliser l'activité qui s'y trouve.

Les tentatives de participation de masse peuvent entraîner la disqualification de toutes les inscriptions du participant. Les inscriptions doivent être entrées manuellement par le participant; l'utilisation de dispositifs ou de logiciels d'inscription, ainsi que l'inscription par une tierce partie, sont interdites. Les inscriptions incomplètes seront disqualifiées.

En vous inscrivant, vous certifiez que vous vous conformez intégralement à tous les aspects du règlement officiel. Par votre participation, vous acceptez d'indemniser et de dégager de toute responsabilité les entités du Concours (telles que définies ci-dessous) de toute poursuite ou responsabilité découlant de votre participation au Concours et/ou de tout renseignement inclus dans toute inscription. Les frais d'accès normal à l'internet et d'utilisation qui peuvent être imposés par le fournisseur d'accès internet du participant sont la seule responsabilité du participant. Dans le cas d'une participation par téléphone cellulaire, les frais ordinaires de téléphonie ou de données ainsi que d'utilisation qui peuvent être imposés par le fournisseur de service téléphonique du participant sont la seule responsabilité du participant.

**5. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ** : la fourniture de renseignements en ligne est régie par la politique de confidentialité des vignobles Cupcake (ci-après, la « Politique de confidentialité »), qui est accessible à l'adresse suivante : <https://www.cupcakevineyards.com/privacy-policy/>. Si vous n'êtes pas d'accord avec la politique, ne participez pas au Concours et n'utilisez pas ce site Web.

April 27, 2023

Vous fournissez vos renseignements au Commanditaire. Tous les renseignements personnels recueillis par le Commanditaire seront uniquement utilisés dans le cadre de l'administration du Concours. De plus, les participants des É.-U. pourront recevoir des courriels du Commanditaire, ou en son nom, au sujet de sa politique de confidentialité. Les participants du Canada peuvent également recevoir des courriels du Commanditaire, ou recevoir des courriels en son nom, conformément à sa politique de confidentialité, si le participant a choisi l'option ou consenti à recevoir de tels courriels. Le Commanditaire prend des mesures commerciales raisonnables afin de se conformer aux lignes directrices fédérales CAN-SPAM et CASL et les participants peuvent ensuite se désabonner afin de ne plus recevoir de courriels en suivant les instructions de désabonnement contenues dans le courriel. Veuillez consulter la Politique de confidentialité du Commanditaire pour consulter des renseignements importants concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels par le Commanditaire.

**6. CHANCES DE GAGNER :** les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles qui ont été reçues durant chacune des périodes d'inscription.

**7. PRIX À GAGNER :** il y a trois (3) catégories de prix.

1) **Grand prix :** le grand prix de 50 000 \$ US sera décerné à un (1) gagnant du Grand prix par virement bancaire ou par chèque, à l'entière discrétion du Commanditaire. Tout paiement sera sujet aux frais bancaires, aux frais de conversion de devise et aux frais de virement applicables.

2) **Prix hebdomadaires :** quatorze (14) Prix hebdomadaires seront décernés au rythme d'un (1) Prix hebdomadaire pour un (1) gagnant à chaque Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires. Tel que mentionné plus haut, tout participant doit choisir une des destinations offertes parmi les Prix hebdomadaires et tout gagnant se verra attribuer le prix associé à la destination qu'il avait déjà choisie. Veuillez prendre note que certains prix impliquent des lieux situés dans des régions au relief accidenté et/ou des activités pouvant être exigeantes sur le plan physique comme, mais sans s'y limiter, le camping, la randonnée, la motoneige et le ski. Si vous ou la personne qui vous accompagne présentez des limites physiques, nous vous suggérons à lire très attentivement les descriptions des prix hebdomadaires et de faire votre choix en connaissance de cause. Les destinations offertes parmi les prix hebdomadaires sont les suivantes :

-- **Escapade à la plage :** voyage de cinq (5) nuitées pour deux (2) personnes, dans un complexe balnéaire à Oahu à Hawaii ou à Miami en Floride (destination au choix du gagnant). Le voyage inclut l'hébergement dans une (1) chambre d'hôtel en occupation double pour deux (2) personnes et le vol aller-retour en classe économique pour deux (2) personnes vers un aéroport à proximité d'Oahu ou de Miami. Si la personne gagnante habite dans un rayon de 150 miles (241,4 km) de la destination choisie, le transport terrestre par voiture pourrait être substitué au transport aérien. La valeur au détail approximative (VDA) peut atteindre 8000 \$ US.

-- **New York, mon état d'esprit :** séjour de quatre (4) nuitées pour deux (2) personnes à New York. Le voyage comprend le vol aller-retour en classe économique pour deux (2) personnes vers un des aéroports de New York (JFK, LGA ou EWR) ainsi qu'une chambre d'hôtel standard en occupation double et deux (2) billets réguliers pour assister à un spectacle de Broadway (choix du spectacle à l'entière discrétion du Commanditaire). Si la personne gagnante habite dans un rayon de 150 miles (241,4 km) de la ville de New York, le transport terrestre par voiture sera alors substitué au transport aérien. La VDA peut atteindre 8000 \$ US.

-- **Escapade en glamping :** séjour de cinq (5) nuitées pour deux (2) personnes en glamping (camping glamour) à Bozeman au Montana. Le voyage comprend le vol aller-retour en classe économique pour deux (2) personnes vers un aéroport à proximité de Bozeman au Montana et l'hébergement pour cinq (5) nuitées de glamping en occupation double. Si la personne gagnante habite dans un rayon de 150 miles (241,4 km) de

April 27, 2023

Bozeman au Montana, le transport terrestre par voiture sera alors substitué au transport aérien. La VDA peut atteindre 8000 \$ US.

-- **Aurores boréales de l'Alaska** : voyage de quatre (4) nuitées pour deux (2) personnes au Borealis Basecamp à Fairbanks en Alaska. Le voyage comprend le vol aller-retour en classe économique pour deux (2) personnes vers un aéroport à proximité de Fairbanks en Alaska, le transport terrestre aller-retour entre l'aéroport et un terrain de camping/site d'hébergement, une chambre d'hôtel standard en occupation double pour deux (2) personnes et des activités telles qu'une expédition d'une heure en traîneau à chiens, l'expérience White Mountains en motoneige, une promenade-rencontre avec des rennes d'Alaska et/ou une ballade « champagne et coucher du soleil » en autobus à chenilles. Si la personne gagnante habite dans un rayon de 150 miles (241,4 km) de Bozeman au Montana, le transport terrestre par voiture sera alors substitué au transport aérien. La VDA peut atteindre 8000 \$ US.

-- **Festival de musique** : voyage de quatre (4) nuitées pour deux (2) personnes pour assister à un important festival de musique à Indio, en Californie ou à un important festival de musique à Chicago, en Illinois au cours de l'année 2024 (la destination sera au choix du gagnant). Le voyage comprend le vol aller-retour en classe économique pour deux (2) personnes vers un aéroport à proximité de Palm Springs en Californie ou de Chicago en Illinois, une (1) chambre d'hôtel standard en occupation double pour deux (2) personnes et deux (2) admissions au festival de musique de la destination choisie. Si la personne gagnante habite dans un rayon de 150 miles de la destination choisie, le transport terrestre par voiture sera alors substitué au transport aérien. La VDA peut atteindre 8000 \$ US.

-- **Séjour bien-être dans le désert** : séjour bien-être de quatre (4) nuitées pour deux (2) personnes à Sedona, en Arizona. Le voyage comprend le vol aller-retour en classe économique pour deux (2) personnes vers un aéroport à proximité de Sedona en Arizona, une (1) chambre d'hôtel standard en occupation double pour deux (2) personnes, les repas et des traitements bien-être. Si la personne gagnante habite dans un rayon de 150 miles de la destination choisie, le transport terrestre par voiture sera alors substitué au transport aérien. La VDA est de 8000 \$ US.

-- **Vacances de ski dans les Rocheuses** : voyage de quatre (4) nuitées pour deux (2) à Aspen, au Colorado. Le voyage comprend le vol aller-retour en classe économique pour deux (2) personnes vers un aéroport à proximité de Aspen au Colorado, une (1) chambre d'hôtel standard en occupation double pour deux (2) personnes, et les billets de remontée de ski pour deux (2) personnes (le type de billet sera déterminé à l'entière discrétion du Commanditaire; des restrictions relatives à la destination s'appliquent). Si la personne gagnante habite dans un rayon de 150 miles (241,4 km) d'Aspen au Colorado, le transport terrestre par voiture sera alors substitué au transport aérien. La VDA peut atteindre 8000 \$ US.

**4) Prix quotidiens du lundi au samedi** : deux cent cinquante-cinq (255) prix quotidiens du lundi au samedi seront attribués, à raison de trois (3) Prix quotidiens remis à trois (3) gagnants durant chaque Période de tirage de prix quotidien du lundi au samedi. À chaque Période de tirage de prix quotidien du lundi au samedi, trois (3) Prix quotidiens seront attribués comme suit :

-- Une carte-cadeau de 125,00 \$ d'une marque de bagages de luxe. (VDA : 125,00 \$ chacune)

-- Une carte-cadeau de 125,00 \$ pour une (1) paire d'écouteurs (VDA : 125,00 \$ chacune)

-- Une (1) trousse haut de gamme de soins dermatologiques (VDA : 125,00 \$ US chacune)

La VDA de tous les prix tels qu'attribués s'élève à 193 875,00 \$ US.

April 27, 2023

La valeur réelle des prix (singulièrement et collectivement désignés par le mot « Prix ») dépend des conditions du marché au moment de l'attribution. Toute différence entre la VDA et la valeur réelle ne sera pas remise. Tous les détails relatifs aux Prix seront déterminés par le Commanditaire à sa seule discrétion.

Aucun équivalent en espèces ne sera remis en lieu et place de l'acceptation des Prix tels que décrits dans le présent règlement officiel. Les dispositions qui précèdent excluent le remboursement en espèces des Prix quotidiens du lundi au samedi qui sont des cartes-cadeaux, dans la mesure requise par le droit applicable.

Dans l'éventualité où une composante d'un Prix est indisponible pour quelque raison que ce soit, les éléments restants du Prix représenteront la pleine et entière satisfaction de l'obligation en matière de Prix du Commanditaire à l'égard du gagnant et aucune autre forme de compensation ne sera attribuée.

La VDA des Prix hebdomadaires de voyage est fondée sur une estimation effectuée avant le début du Concours. Le gagnant d'un Prix ne recevra pas d'espèces ni aucune autre forme de compensation si les coûts de déplacement sont inférieurs aux estimations présentées dans le présent règlement officiel. Aucun intérêt ne sera attribué pour aucun Prix.

Tous les voyages attribués aux gagnants des Prix hebdomadaires seront organisés par le Commanditaire et/ou son agent de voyages, et le voyage doit être réservé dans les douze (12) suivant le 4 septembre 2023.

Les choix de voyage offerts sont tributaires de leur disponibilité, ce qui peut inclure la disponibilité saisonnière ainsi que des exigences en matière de préavis. Des jours d'embargo concernant le vol, l'hébergement hôtelier ou les activités mentionnées plus haut peuvent s'appliquer. **TOUS LES AUTRES DÉPENSES ET COÛTS QUI NE SONT PAS ÉNUMÉRÉS PLUS HAUT INCOMBENT ENTIÈREMENT AU GAGNANT DES PRIX HEBDOMADAIRES**, y compris, mais sans s'y limiter, les taxes, les surcharges liées aux voyages, les primes et pourboires, les frais de bagages, les frais d'amélioration aéroportuaires, les repas (sauf indiqués spécifiquement plus haut), tous les déplacements terrestres/aériens/ferroviaires qui ne sont pas spécifiquement indiqués plus haut (notamment le transport entre le lieu de résidence et l'aéroport), les assurances de tout type, les divertissements (sauf mention explicite plus haut) ou les articles de nature personnelle ainsi que les dépenses personnelles. Chaque gagnant d'un Prix hebdomadaire et la personne qui l'accompagne doit détenir des pièces d'identité valides pour voyager comme un passeport ou des pièces d'identité conformes au pays d'origine de chaque gagnant d'un Prix hebdomadaire et de la personne qui l'accompagne.

Tout les Prix illustrés dans la publicité, les emballages promotionnels et autre documentation du Concours au point de vente, en ligne ou à la télévision sont uniquement présentés à titre d'information. Tous les détails et autres restrictions s'appliquant aux Prix qui ne sont pas précisés dans le présent règlement officiel seront déterminés par le Commanditaire à sa seule discrétion.

**8. CONDITIONS RELATIVES AUX PRIX : LES PRIX NE COMPORTENT AUCUN PRODUIT ALCOOLISÉ.** Dans le cas des Prix hebdomadaires, la personne qui accompagne le gagnant doit avoir au moins 21 ans et doit signer et retourner une décharge de responsabilité et une formule d'exonération à des fins publicitaires (là où la loi le permet) avant l'attribution du Prix, laquelle peut inclure une question d'habileté mathématique en quatre parties; le gagnant et la personne qui l'accompagne doivent en tout temps se comporter de manière appropriée, notamment respecter toutes les mesures de santé applicables ainsi que les règlements visant à réduire la propagation de la COVID-19; les gagnants et les personnes qui les accompagnent doivent voyager ensemble et suivre le même itinéraire. Si un gagnant n'est pas accompagné, le Prix hebdomadaire sera attribué à un individu et toute portion de la VDA pour ce Prix sera réputée délaissée. Les Prix ne sont ni transférables, ni remboursables, ni échangeables contre espèces (à l'exception des cartes-cadeaux, là où la loi l'exige) et ne peuvent pas être revendus. Le gagnant n'est pas autorisé à échanger ou à transférer des Prix ou à obtenir d'autres substituts. Cependant, le Commanditaire se réserve le droit de substituer des Prix ou d'en



April 27, 2023

substituer des portions par une valeur égale ou supérieure si un Prix indiqué ou toute portion de ce Prix est indisponible pour quelque raison que ce soit. Les Prix seront attribués s'ils sont réclamés conformément au règlement. Les Prix sont attribués « tels quels » sans aucune forme de garantie, sauf prescription contraire par la loi. Les conditions des cartes-cadeaux, telles qu'établies par les institutions financières ou détaillants émetteurs, s'appliquent; un tel émetteur de carte-cadeau sera déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion. Limite d'un (1) Prix par catégorie (y compris le Grand prix) par personne.

Les gagnants des É.-U. doivent assumer, à leur seule responsabilité, tous les taxes et impôts s'appliquant à leur Prix. Une formule 1099 de l'Internal Revenue Service reflétant la valeur réelle du Prix gagné sera émise au nom du gagnant si cela est requis par la loi.

**9. PÉRIODES DE TIRAGE DES PRIX :** il y aura trois (3) types de périodes de tirage des Prix :

1) **Période de tirage du Grand prix :** la période de tirage du grand prix aura lieu le mardi 5 septembre 2023 à 9 h HDP, ou autour de cette date et heure. Toutes les inscriptions admissibles présentées durant la Période d'inscription au tirage du Grand prix sont admissibles pour avoir une chance de gagner le Grand prix. Un (1) gagnant du Grand prix sera choisi au hasard dans le cadre d'un tirage au sort parmi toutes les inscriptions admissibles reçues durant la Période d'inscription au tirage du Grand prix.

2) **Périodes de tirage des prix hebdomadaires :** il y aura quatorze (14) périodes de tirage des prix hebdomadaires qui auront lieu aux dates suivantes ou autour de ces dates :

Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires n° 1 :

5 juin 2023, à 9 h HDP

Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires n° 2 :

12 juin 2023, à 9 h HDP

Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires n° 3 :

19 juin 2023, à 9 h HDP

Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires n° 4 :

26 juin 2023, à 9 h HDP

Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires n° 5 :

3 juillet 2023, à 9 h HDP

Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires n° 6 :

10 juillet 2023, à 9 h HDP

Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires n° 7 :

17 juillet 2023, à 9 h HDP

Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires n° 8 :

24 juillet 2023, à 9 h HDP

Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires n° 9 :

31 juillet 2023, à 9 h HDP

Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires n° 10 :

April 27, 2023

7 août 2023, à 9 h HDP

Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires n° 11 :

14 août 2023, à 9 h HDP

Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires n° 12 :

21 août 2023, à 9 h HDP

Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires n° 13 :

28 août 2023, à 9 h HDP

Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires n° 14 :

5 septembre 2023, à 9 h HDP

Un (1) gagnant de Prix hebdomadaire sera choisi dans le cadre d'un tirage au hasard parmi les inscriptions admissibles reçues durant la Période d'inscription au tirage des prix hebdomadaires applicable, notamment toutes les inscriptions n'ayant pas remporté de Prix au cours de la ou des semaines précédentes.

3) **Périodes de tirage des prix quotidiens du lundi au samedi** : il y aura quatorze (14) Périodes de tirage des prix quotidiens du lundi au samedi. Chaque tirage d'un Prix quotidien aura lieu comme suit :

Inscriptions présentées du 28 mai 2023 au 3 juin 2023 : 5 juin 2023 à 9 h HDP

Inscriptions présentées du 5 juin 2023 au 10 juin 2023 : 12 juin 2023 à 9 h HDP

Inscriptions présentées du 12 juin 2023 au 17 juin 2023 : 19 juin 2023 à 9 h HDP

Inscriptions présentées du 19 juin 2023 au 24 juin 2023 : 26 juin 2023 à 9 h HDP

Inscriptions présentées du 26 juin 2023 au 1<sup>er</sup> juillet 2023 : 3 juillet 2023 à 9 h HDP

Inscriptions présentées du 3 juillet 2023 au 8 juillet 2023 : 10 juillet 2023 à 9 h HDP

Inscriptions présentées du 10 juillet 2023 au 15 juillet 2023 : 17 juillet 2023 à 9 h HDP

Inscriptions présentées du 17 juillet 2023 au 22 juillet 2023 : 24 juillet 2023 à 9 h HDP

Inscriptions présentées du 24 juillet 2023 au 29 juillet 2023 : 31 juillet 2023 à 9 h HDP

Inscriptions présentées du 31 juillet 2023 au 5 août 2023 : 7 août 2023 à 9 h HDP

Inscriptions présentées du 7 août 2023 au 12 août 2023 : 14 août 2023 à 9 h HDP

Inscriptions présentées du 14 août 2023 au 19 août 2023 : 21 août 2023 à 9 h HDP

Inscriptions présentées du 21 août 2023 au 26 août 2023 : 28 août 2023 à 9 h HDP

Inscriptions présentées du 28 août 2023 au 2 septembre 2023 : 5 septembre 2023 à 9 h

HDP

Trois (3) gagnants de Prix quotidiens du lundi au samedi seront choisis dans le cadre d'un tirage au hasard parmi toutes les inscriptions admissibles reçues durant la Période d'inscription au tirage des prix quotidiens du lundi au samedi applicable, notamment toutes les inscriptions admissibles n'ayant pas remporté de Prix au cours du ou des jours précédents.

Tous les tirages seront réalisés par l'Administrateur du Concours. L'interprétation du règlement et les décisions du Commanditaire et de l'Administrateur relativement au Concours sont finales.

**10. AVIS AU GAGNANT ET VÉRIFICATION :**

April 27, 2023

**AUCUN PARTICIPANT NE SERA RÉPUTÉ GAGNANT TANT QUE LE COMMANDITAIRE OU L'ADMINISTRATEUR N'AURA PAS OFFICIELLEMENT CONFIRMÉ LE GAGNANT CONFORMÉMENT AUX PRÉSENTES RÈGLES.**

**Grand prix en argent :** le gagnant potentiel du Grand prix sera avisé le 5 septembre 2023 ou autour de cette date par voie de courriel provenant de l'adresse électronique de l'Administrateur : CupcakeSummerSweeps@avidinc.com. Une déclaration des conditions d'admissibilité et d'exonération de responsabilité et d'exonération à des fins publicitaires (sauf là où la loi l'interdit) (ci-après, la « Déclaration ») sera également envoyée au gagnant du Grand prix par courriel de l'Administrateur.

Afin d'être déclaré gagnant, le gagnant potentiel du Grand prix doit se conformer au présent règlement officiel et, dans les sept (7) jours ouvrables, accepter son Prix en signant, certifiant et retournant à l'Administrateur par courriel une déclaration des conditions d'admissibilité et d'exonération de responsabilité et d'exonération à des fins publicitaires (sauf là où la loi l'interdit). Si le gagnant potentiel est résident du Canada, le gagnant potentiel du Grand prix doit également répondre correctement, dans une période limitée, à une question d'habileté mathématique en quatre parties sans aucune assistance que ce soit (mécanique ou autre). Lorsque le gagnant du Grand prix est déclaré gagnant par le Commanditaire ou l'Administrateur, le Grand prix sera payé par virement électronique ou par chèque dans les huit (8) semaines de la réception et de l'approbation de la Déclaration.

Si le courriel de l'Administrateur avisant le gagnant potentiel du gain du Grand prix est retourné comme non livrable, ou que le gagnant potentiel du Grand prix ne peut pas être joint et contacté, ou qu'il refuse le Grand prix ou ne satisfait pas à toutes les conditions énoncées plus haut (y compris, dans le cas d'un gagnant résident au Canada qui répond incorrectement à la question d'habileté), la participation de cette personne peut être annulée, le participant disqualifié et le Grand prix délaissé. Deux (2) tentatives visant à déterminer d'autres gagnants du Grand prix seront menées. Si aucun gagnant n'est déterminé à la suite des deux (2) tentatives supplémentaires, aucun Grand prix ne sera attribué.

**Prix hebdomadaires :**

Les gagnants potentiels d'un prix hebdomadaire seront avisés à compter du lundi (pour la semaine 14, le *mardi* 5 septembre 2023) suivant chaque Période d'inscription au tirage hebdomadaire par courriel provenant de l'adresse électronique de l'Administrateur : CupcakeSummerSweeps@avidinc.com. Afin d'être déclaré gagnant, les gagnants potentiels doivent se conformer au présent règlement officiel et, dans les sept (7) jours ouvrables, accepter leur Prix en signant, certifiant et retournant par courriel une Déclaration (sauf là où la loi l'interdit) et, le cas échéant, en répondant correctement, dans une période limitée, à une question d'habileté mathématique en quatre parties sans aucune assistance que ce soit (mécanique ou autre). Lorsque le gagnant d'un Prix hebdomadaire est annoncé, les Prix hebdomadaires seront acheminés dans les 8 semaines de la réception et de l'approbation de la Déclaration.

Si le courriel de l'Administrateur avisant le gagnant potentiel du gain du Prix hebdomadaire est retourné comme non livrable, ou que le gagnant potentiel du Prix hebdomadaire ne peut pas être joint et contacté, ou qu'il refuse le Prix hebdomadaire ou ne satisfait pas à toutes les conditions énoncées plus haut (y compris, dans le cas d'un gagnant résident au Canada qui répond incorrectement à la question d'habileté), la participation de cette personne peut être annulée, le participant disqualifié et le Prix hebdomadaire délaissé. Deux (2) tentatives visant à joindre d'autres gagnants du Prix hebdomadaire seront menées. Si aucun gagnant n'est déterminé à la suite des deux (2) tentatives supplémentaires, aucun Prix ne sera attribué.

**Prix quotidiens du lundi au samedi**

Les gagnants potentiels d'un Prix quotidien du lundi au samedi seront avisés à compter du lundi suivant chaque période d'inscription du lundi au samedi par courriel provenant de l'adresse électronique de l'Administrateur : CupcakeSummerSweeps@avidinc.com. Les gagnants des É.-

April 27, 2023

U. ne sont pas tenus de signifier leur acceptation du Prix. Les gagnants potentiels résidant au Canada doivent également répondre correctement, dans une période limitée, à une question d'habileté mathématique en quatre parties sans aucune assistance que ce soit (mécanique ou autre) avant d'être déclarés gagnants d'un Prix quotidien. Les codes promotionnels pour les Prix seront expédiés électroniquement par courriel dans les 8 semaines suivant l'avis au gagnant d'un Prix. Dans le cas des Prix physiques (par ex., les trousseaux haut de gamme de soins dermatologiques de voyage), les gagnants devront confirmer leur adresse postale aux fins d'envoi.

Les renseignements nominatifs, notamment les renseignements relatifs à l'inscription qui ont été reçus, seront utilisés pour vérifier l'admissibilité et attribuer le Prix. Le Commanditaire se réserve le droit de vérifier que les gagnants sont admissibles et qualifiés pour recevoir leur Prix et peut révoquer tout Prix attribué ou désigné s'il est déterminé qu'une personne n'y est pas admissible.

En cas de litige concernant l'identité de la personne ayant soumis une inscription, celle-ci sera réputée avoir été présentée par la personne physique qui est la détentrice autorisée du compte ayant transmis l'inscription. Ni le Commanditaire ni ses agences (y compris l'Administrateur) ne sont responsables des avis acheminés de manière erronée du fait de l'inexactitude des renseignements nominatifs présentés par le participant ou pour toute autre raison hors du contrôle exclusif du Commanditaire.

**11. RÈGLEMENT GÉNÉRAL/VÉRIFICATION** : en acceptant le Prix, chaque gagnant autorise le Commanditaire et ses agences (y compris l'Administrateur) à utiliser son nom, sa ville, sa province ou son état, ses photos et ressemblance à des fins de publicité, de promotion et de commerce sans aucune forme de rémunération, sauf là où la loi l'interdit. En s'inscrivant, les participants et les gagnants conviennent par les présentes de libérer, d'exonérer, et de tenir indemnes le Commanditaire et ses sociétés affiliées, filiales et sociétés mères, agences publicitaires et promotionnelles (y compris l'Administrateur) et sociétés d'attribution des Prix ainsi que leurs dirigeants, directeurs, actionnaires, propriétaires, employés, agents, avocats et représentant (collectivement ci-après, les « Entités du Concours ») de tout lésion, perte, réclamation ou dommage découlant de la participation d'un participant au Concours et/ou de l'acceptation d'un Prix par le gagnant ou de son usage ou mésusage d'un Prix. En participant au Concours, les participants conviennent que les Entités du Concours ne peuvent assumer aucune responsabilité que ce soit, et s'engagent à indemniser les Entités du Concours, de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation fondée sur des droits publicitaires, la diffamation ou atteinte à la vie privée ainsi que tout lésion, dommage ou perte de tout type, prévisible ou non, y compris, mais sans s'y limiter les dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou exemplaires aux personnes ou aux biens découlant des Prix attribués aux termes des présentes. Sans qu'en soit limitée la portée de ce qui précède, tout ce qui concerne le Concours, notamment le site Web et tout site Web utilisé en relation avec ce dernier ainsi que les Prix attribués aux termes des présentes, sont présentés « tels quels », sans aucune garantie explicite ou implicite que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de la qualité marchande, de conformité à des besoins particuliers ou d'absence de contrefaçon, et sont toutes formellement désavouées par les Entités du Concours.

Si, pour quelque raison que ce soit, le Concours ne peut pas être tenu comme prévu, y compris, mais sans s'y limiter, pour cause d'infection par virus informatique, de bogue, d'altérations, d'interventions non autorisées, de fraudes, de défaillances techniques informatiques ou de toute autre cause qui entache ou altère l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite régulière du présent Concours, le Commanditaire se réserve le droit à sa seule discrétion d'annuler, de modifier ou de suspendre le présent Concours, ou d'y mettre fin, et de disqualifier de toute personne qui altère le processus d'inscription, viole le présent règlement officiel ou agit de manière perturbatrice. Dans l'éventualité où le Concours est annulé, suspendu ou qu'on y ait mis fin pour quelque raison que ce soit, le Commanditaire, à sa seule discrétion, se réserve le droit de choisir d'attribuer les Prix parmi toutes les inscriptions reçues avant l'annulation. Toute tentative d'un participant d'endommager délibérément le site Web, ou tout site Web impliqué

April 27, 2023

dans le Concours, ou d'entraver le fonctionnement légitime du Concours peut constituer une violation des lois civiles et criminelles et, advenant une telle tentative, le Commanditaire se réserve le droit de réclamer, y compris, sans limitation, des poursuites pénales ou civiles, y compris, sans limitation, les honoraires et frais d'avocats, auprès de tout participant s'ayant livré à de tels agissements, et ce, dans toute la mesure permise par la loi. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité pour tout erreur, omission, interruption, effacement, défaut, retard d'exécution ou de transmission, défaut de fonctionnement de la ligne, vol, destruction ou accès non autorisé ou altération des inscriptions; ou de tout problème ou défaillance technique relié au réseau ou aux lignes téléphoniques, typographique ou d'autres erreurs, de systèmes, serveurs ou fournisseurs informatiques en ligne, ou d'équipement informatique, logiciels, échec d'envoi de courriel ou de réception d'une inscription électronique en raison de problèmes techniques ou de congestion de l'internet ou de tout site Web ou d'une combinaison de ces facteurs, y compris, sans limitation, toute lésion ou dommage subi par l'ordinateur, tablette ou appareil mobile du participant ou de toute autre personne utilisé en lien avec le présent Concours, ou découlant de la participation ou du téléchargement de tout matériel du présent Concours. Le Commanditaire n'est pas responsable de toute erreur typographique ou d'autre nature se trouvant dans la documentation imprimée du Concours, son administration ou l'annonce des Prix. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne réputée avoir altéré une inscription, violé le présent règlement officiel ou d'agir de manière perturbatrice. En aucun cas le Commanditaire n'est tenu d'attribuer davantage que les Prix décrits dans les présente.

**12. RÈGLEMENT/NOM DES GAGNANTS** : un exemplaire de ce règlement officiel se trouve sur le site Web. Pour obtenir les noms des gagnants, lesquels pourront être consultés durant au minimum les 30 jours suivant le 5 septembre 2023, faire parvenir une enveloppe adressée et affranchie à : Les joies de l'été des vignobles Cupcake, TWG4669062W, CP 1008, Rocky Hill, CT 06067-1008, qui doit être reçue d'ici le 6 octobre 2023. (Les résidents du Canada peuvent omettre l'affranchissement pour le retour).

**13. LITIGES** : dans toute la mesure de la loi, le participant accepte que : (1) tout litige, toute réclamation et toute cause d'action engagée par lui découlant du présent Concours ou de tout Prix, ou s'y rapportant (collectivement, le « Litige ») soit résolue individuellement, sans recourir à aucune forme d'action collective; (2) le participant tentera, en toute bonne foi, de régler tout Litige par l'entremise d'un dialogue amical avec le Commanditaire. Dans le cas où un Litige ne peut pas être résolu de telle manière, avant tout recours en justice, le participant et le Commanditaire sont tenus d'entamer une procédure d'arbitrage à San Francisco, Californie, É-U., devant un (1) arbitre de Judicial Arbitration and Mediation Services inc. (« JAMS ») approuvé par les parties. Le processus d'arbitration sera administré par JAMS aux termes de ses règles et procédures d'arbitrage intégrales (Comprehensive Arbitration Rules and Procedures). **LES PARTICIPANTS COMPRENNENT ET CONVIENNENT QU'EN ACCEPTANT DE RÉSOUDRE LES LITIGES PAR VOIE D'ARBITRATION, ILS RENONCENT À LEUR DROIT D'OBTENIR UN PROCÈS DEVANT JURY DEVANT UN TRIBUNAL.** Un jugement sur la décision de l'arbitre peut être présenté à n'importe quel tribunal ayant compétence. Cette clause n'empêche pas les parties d'exercer des recours provisoires adjuvants au processus d'arbitration auprès d'un tribunal de compétence appropriée; (3) toute réclamation, tout jugement et toute compensation sont limités aux dépenses réelles engagées, notamment les coûts associés à la participation au Concours, mais sans englober, en aucun cas, de frais d'avocats ou de dépenses ou autres coûts légaux liés à un litige; (4) le participant n'aura en aucun cas le droit d'obtenir une compensation, et le participant renonce par la présente à tout droit de réclamation en dommages indirects, exemplaires, accessoires et consécutifs et pour tout autre dommage que les dépenses réelles engagées, et renonce en outre à tout droit de multiplier ou d'augmenter de tels dommages, ainsi que tout droit à des mesures de redressement équitables.

**14. CHOIX DE LÉGISLATION** : toute préoccupation et toute question concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'application du présent règlement officiel, ou les droits et obligations des participants et du Commanditaire en lien avec le Concours seront régies et

April 27, 2023

interprétées en conformité avec les lois de l'État de Californie, É.-U., sans égard aux règles ou dispositions en matière de compétence législative ou de conflit de lois (qu'il s'agisse de l'État de Californie, É.-U., ou de toute autre collectivité publique) qui entraîneraient l'application de toute loi d'une autre collectivité publique que l'État de Californie, É.-U.

**15. DISSOCIABILITÉ** : si une quelconque disposition du présent règlement officiel devenait, ou était déclarée par l'arbitre comme étant illégale, non exécutoire, invalide ou nulle, cette disposition sera, dans la mesure où cela est nécessaire, retranchée en totalité ou en partie du règlement et l'arbitre (ou, si l'arbitre refuse de le faire, le Commanditaire) remplacera la disposition illégale, nulle ou non exécutoire de ce règlement officiel par une disposition exécutoire qui réalisera, dans toute la mesure du possible, le même dessein économique, commercial ou autre que la disposition illégale, nulle ou non exécutoire. Le reste de ce règlement officiel demeure en vigueur et exécutoire conformément à son libellé.

**16. AUCUNE RENONCIATION** : le manquement du Commanditaire à affirmer tout droit aux termes des présentes, ou à insister sur l'observation de quelque terme ou condition du présent règlement officiel ne constitue par une renonciation de ce droit ni n'exonère de l'application d'une telle disposition ou condition par le participant ou constitue une renonciation du droit du Commanditaire de mettre en application le présent règlement officiel.

Commanditaire : © 2023 vignobles Cupcake, Livermore, CA